M-450

Motion de Mme Sandrine Salerno et M. Roberto Broggini: «Pour du long terme et des trottoirs recyclables».

(renvoyée à la commission des travaux par le
Conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2004)

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que les trottoirs genevois ont la particularité de s'appeler «trottoirs genevois» et qu'ils sont construits selon un mode propre à notre cité;

– qu'ils sont constitués d'une chape de béton agrémentée de striures et de points antiglisse;

– qu'à Genève l'importance des équipements en sous-sol (fluides, câbles, égouts, etc.) nécessite des ouvertures et des fermetures (fouilles) des trottoirs fréquentes;

– que le béton (ciment et gravier) est une matière dont le renouvellement nécessite des matériaux que l'on doit chercher toujours plus loin;

– que d'autres techniques existent, tels que pavages, dallages;

– que les matériaux ci-dessus sont réutilisables;

– que les fouilles se réalisent à l'aide de marteaux-piqueurs et de compresseurs bruyants;

– que la loi cantonale genevoise sur les gravières (L 3 10) doit être respectée et encouragée;

– que les ressources naturelles non renouvelables doivent être préservées;

– que le transport des matières nécessaires à la réalisation des trottoirs en béton et leur évacuation lors de réfections nécessitent l'usage de nombreux camions,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier et de mettre en place d'autres techniques pour le revêtement de nos trottoirs dans une perspective de long terme.